



Exercice de droit paternel

Par **gmgarc**, le **15/03/2009** à **00:28**

Bonjour,quelqu'un peut-il me renseigné...

je reviens en arrière pour vous relater les faits:

nous sommes en 1997,le lendemain de la naissance de mon fils,

je décide de le reconnaitre et je constate avec stupéfaction

que sa mère l'avait reconnu 6 mois avant sans m' en avertir .

De ce fait,mon fils porte son nom de famille et elle en aura tout les droit .

Malgré avoir eu la sensation de m'être fait berné,

je prend tout sur moi et reste avec elle dans le seul but

de rester proche de mon fils et veillé a se qui ne manque de rien

ainsi qu'a son épanouissement.

Bref, le moins qu' un père puisse faire pour le bien de son fils.

je fait le canard pendant 3 ans sachant qu' elle a tout les droit sur notre fils,

je dis bien notre fils...Finalement je craque et me sépare d'elle en 2000.

On trouve un accord pour que je puisse voir mon fils tous les weekend,

ce que je fait pleinement pendant 8 mois.

Au bout de 9 mois j'ai plus de nouvelles d'elle et mon fils.

(changement de téléphone, déménagement etc...).je décide de porter plainte en 2001

contre elle au tribunal de grande instance de Versailles pour viol de droit paternel .

Non seulement on me répond en me disant que ma plainte et classé sans suite

car l'examen de cette procédure n'a pas démontré

l'existence d'une infraction pénale,

mais en plus on attire mon attention sur le fait que l'article 177-2 ccp

prévoit la sanction des constitutions de parties civiles abusives.

La réponse du procureur m'a mis un uppercut, je suis tombé ko.

En gros je suis un menteur j'ai tout inventé et si j'insiste c'est moi qu'on va punir,

alors qu'a plusieurs reprise j'ai été chez elle

et c'est toujours une femme qui m'ouvrait la porte et qui venait d'emménagée d'après ses dires.

je suis même venu la nuit avec une autre voiture que l'a mienne pour évité de me faire repérer

,

et pour voir si ça voiture y était mais ça n'a jamais était le cas.

j'ai croisé le gardien qui ma bien précisé qu'elle avait déménager.

j'ai appeler la mairie où elle était censée travaillé mais visiblement elle y travaillée plus.

J'ai était dans quelque maternelle mais vu que j'ai pas le même nom de famille on ne m'a pas renseigné,

et par téléphone on me demande de me déplacer...

Eh oui , quand je me suis séparé on venait juste d'emménager et je connaissait pas la nouvelle maternelle de mon fils

vu que c'est elle qui l'avait inscrit. Honte a moi de ne pas avoir su dans quelle maternelle mon

filis rentré...

Bref, plus aucune trace de mon fils et sa mère. Comment ont-ils fait leur enquête, quelle sont les éléments qui ont permis de déterminer qu'elle n'était pas en infraction, qu'elle n'avait pas fui, et qu'elle était accessible sans aucun problème..., alors qu'on ne m'a jamais posé une seule question... je ne saisi pas... Mais après y avoir songé plusieurs années j'ai fini par comprendre la cause de cette situation précaire, tout ceci est dû à mon manque de condition physique!, hé oui!! , si j'avais couru plus vite qu'elle le jour de la reconnaissance, aujourd'hui mon fils porterai mon nom et j'aurai tout les droit,voilà, grâce à notre belle et efficace justice mon problème est fondé... puisque la loi stipule bien que le premier qui reconnait l'enfant, cet enfant portera son nom, donc le premier arrivé aura tout les droits.. superbe équitabilitée..., celui qui a construit ce texte mérite bien le siège dans lequel il est assis... sauf que dans le cas contraire, moi j'aurai tout fait pour que mon fils voit sa mère régulièrement, pour son bien être et son équilibre.. Moi même je n'ai pas connu mon père, et ma mère m'a fait adopté donc je sais le genre de dégât psychologique que se type de situation peu engendré... je parle malheureusement en connaissance de cause.

Après le coup de poing du procureur..., les mois défilent, les années passent, le moral se détériore, et on fini par ne plus y croire, et on se laisse aller... nous sommes en 2009 et je ne sait toujours pas où est mon fils, comment va-t-il, respire t-il encore, manque t-il de quelque chose, toute ces questions que je me pose depuis tant d'année... Aujourd'hui je me suis reconstruit dans ma tête, je suis dans un studio mais j'ai déjà fait une demande de logement social de type f3 bien-sure, pour avoir une chambre en plus car la lois oblige à ce que l'enfant est une chambre pour lui tout seul afin que je puisse le recevoir un week-end par mois ou plus je sait pas trop comment sa marche... hé oui! j'ai fermement l'intention de me battre et exercé mon rôle de père...

Voici mes QUESTION:

_Dois-je porté plainte à nouveau?

_Dois-je demandé un droit d'hébergement? si oui à qui écrire?

_Tel que soit les procédure que j'entame, dois-je les entreprendre dans la région où c'est déroulé tout ceci, ou dans la région où j'habite actuellement?

_Quel stratégie et chemin le plus direct prendriez-vous, sachant que je n'ai pas les moyen de prendre un avocat,

pour exercer mes droit paternel?

pouvez-vous me répondre, dans la mesure de vos possibilités bien-sure, car j'ai l'envie, l'espoir, le moral en béton pour retrouvé mon fils mais je n'ai pas "d'arme", en plus la "cible" pourrai se déplacer si elle apprend que je veu voir mon pti bonhomme et elle n'est pas toute seule visiblement , car pour faire croire à une des meilleur police du monde qu'une "cible" aussi énorme n'en n'est pas une, il a bien fallu manigancer à plusieurs...

Merci
GG.